

« L'Avenir » ne sortira ni mardi ni mercredi

MÉDIA

Réunis en assemblée générale ce lundi fin d'après-midi, les journalistes de la rédaction de *L'Avenir* ont décidé de partir en grève et de ne sortir le journal ni ce mardi, ni ce mercredi. En cause ? L'indignation provoquée par l'annonce de l'identité des trois personnes qui seront licenciées dans le cadre du plan de restructuration. Pour beaucoup, le choix de la direction n'a pas été guidé par des considérations objectives mais relève du règlement de compte.

Depuis le début du conflit social, les représentants des journalistes dénoncent l'existence d'une liste noire de journalistes dont la direction voudrait se débarrasser parce qu'ils ont été trop critiques vis-à-vis de l'actionnaire Nethys. Ces craintes sont revenues lorsqu'il est apparu qu'il n'y aurait pas assez de candidats au départ volontaire et qu'il allait falloir passer par la case licenciements secs. « Ces craintes étaient fondées », estime-t-on aujourd'hui au sein de la rédaction. « Dans les trois personnes licenciées, on retrouve le chef de service de l'info générale, Yves Ratsière, et un ancien chef de service responsable des dossiers transversaux, Dominique Vellande, nous explique le journaliste Philippe Leruth. Comme

par hasard, ils ont tous les deux été à la pointe dans la contestation du directeur de la rédaction, Philippe Lawson, une fois que la motion de défiance vis-à-vis de celui-ci a été votée par le personnel. Et comme par hasard, ils sont tous les deux intervenus dans le dossier Nethys et notamment dans le dossier publié en Une le 16 février ». Celui retraçait par le menu comment « Nethys avait cassé L'Avenir ».

Un cahier de revendications

Les journalistes ont déposé un cahier de revendications. Ils veulent la réintégration des trois personnes concernées, l'abandon des licenciements secs et le départ de Philippe Lawson. Ils répètent par ailleurs leur volonté de voir *L'Avenir* être sorti du giron de Nethys.

Du côté de la direction, « déplore » le mouvement de grève au sein du personnel et on dément formellement l'existence d'une liste noire. « Nous nous sommes basés sur des critères objectifs axés sur l'efficacité, la rationalisation, la simplification. Les fonctions exercées par ces deux personnes seront reprises par la rédaction en chef. S'il y avait eu une liste noire, on aurait licencié quatre personnes comme c'était prévu et non trois ». Une nouvelle assemblée du personnel se tiendra mercredi matin. ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER